

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2016**

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, MORSELLI Daniel, FAYOLLE Raymond, DE BESSA MARTINS Rémy, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, BOISSIN Éric, GUIGON Cécile, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique,

Absents : AREVALO Mireille (pouvoir à THERAUBE Chantal) CORRAO Aurélie (pouvoir à TOUREL Jean-Luc), OBRY Xavier (pouvoir à MOZZATTI Albert), QUERE Brigitte (pouvoir à ROBERT Jean-Paul)

Elu Secrétaire : DE BESSA MARTINS Rémy

**Délibérations :**

**1. Vote des 3 taxes d'imposition**

Proposition d'augmentation de 2% des taux d'imposition des 3 taxes.

Taux 2015: TH 7,52            TFB 8.96            TFNB : 64.96

Taux 2016: TH 7,67            TFB 9.14            TFNB : 66.26

Ce qui donne un résultat attendu de l'ensemble des 3 taxes de 372 937 € qui sont inscrits au compte 73111 du budget communal.

*Pour info. Taux départementaux* : TH 21.27 – TFB 17.87 – TFNB 77.83

**Vote** sur la base de 2% : **3** contre (Yannick Marchal, Dominique Pouget-Tirion, Eric Boissin), **15** pour

**2. Vote du budget mairie** (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)

**Section de fonctionnement : 1 445 011 €**

Dépenses : **1 445 011 €** dont :

- 1 170 474 € de dépenses de réelles de fonctionnement (charges à caractère général, frais de personnel, charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles)
- 274 537 € d'opération d'ordre de fonctionnement (virement à la section d'investissement)

Recettes : **1 445 011 €** dont :

- 1 165 302.63 € de recettes réelles de fonctionnement (produits de vente, impôts, dotations et autres produits de gestion courante)
- 40 000 € d'opération d'ordre entre section (travaux de régie)
- 239 708.37 € d'excédent de l'année 2015

**Section investissement : 1 409 371 €**

Dépenses : **1 409 371 €** dont :

- 986 328.10 € de dépenses réelles d'investissement (équipement, remboursement du capital de l'emprunt)
- 40 000 € d'opérations d'ordre d'investissement (travaux de régie)
- 383 042.90 € de déficit d'investissement 2015
- 121 280 € de restes à réaliser

Recettes **1 409 371 €** dont :

- 1 134 834 € de recettes réelles d'investissement (subventions, dotations, produits de cession, excédent de fonctionnement)
- 274 537 € d'opération d'ordre d'investissement (virement de la section de fonctionnement)
- 5972 € de restes à réaliser

**Vote** : **1** contre (Eric Boissin) **1** abstention (Dominique Pouget-Tirion) **17** pour

### **3. Vote du budget eau-assainissement** (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)

#### **Section de fonctionnement : 851 620 €**

Dépenses: **851 620 €** dont :

- 343 338.98 € de dépenses réelles d'exploitation
- 113 184.71 € d'amortissement et 395 096,31 € de virement à la section investissement)

Recettes : **851 620 €** dont :

- 414 999.81 € de recettes de gestion courantes
- 60 000 € de travaux de régie et 36 652.02 € d'amortissement
- 339 968.17 € d'excédent 2015

#### **Section Investissement : 1 019 818 €**

Dépenses : **1 019 818 €**

- 923 165.98 € de dépenses réelles d'investissement.
- 36 652.02 € d'amortissement et 60 000 € de travaux de régie
- Dont 76 160 € de restes à réaliser

Recettes **1 019 818 €**

- 416 382.74 € de recettes réelles
- 508 281.02 € de recettes d'ordre (dont 395 096.31 € de virement de la section fonctionnement et 113 184.71 € d'amortissement)
- 95 154.24 € d'excédent 2015  
Dont 31 350 € de restes à réaliser

**Vote : 1** contre (Eric Boissin) **18** pour

### **4. Cession de terrain pour emplacement poubelles**

Il est nécessaire de créer un emplacement pour les poubelles au quartier Notre Dame.

Les propriétaires concernés cèdent à la commune une bande de terrain de 64 ca, pour créer cet emplacement. Le conseil municipal demande que la cession avec les propriétaires concernés soit régularisée.

**Vote :** pour à l'unanimité

### **5. Demande de subvention pour accès voie douce du futur collège**

Un projet d'aménagement d'un espace de déplacements doux (piétons et cycles) pour accéder au futur collège à la Raze est en réflexion. Le Conseil Départemental de l'Ardèche peut apporter une subvention de 20 à 50% du coût total du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour constituer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre de l'aide "MOBILLYCO 2016".

### **6. Convention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école**

Il s'agit du renouvellement annuel de cette convention. Pour une intervention de 15 séances sur 3 classes le coût total est de 2814€, la somme restant à la charge de la commune de 1688,40 €, le solde au conseil départemental.

**Vote :** pour à l'unanimité.

### **7. Convention d'occupation et de répartition de charges de fonctionnement d'immeubles affectés aux actions « enfance jeunesse » avec la Communauté de Communes Beaume-Drobie**

Il est nécessaire de reconduire la convention entre la CDC et la Commune de Lablachère pour la mise à disposition de locaux et la répartition des charges de fonctionnement.

La Commune met à disposition de la CDC la cantine de l'école publique pour les temps de repas de l'accueil de loisirs géré par l'association « Les Farfadets » le mercredi et les vacances scolaires.

En contrepartie, la commune de LABLACHERE utilise des salles affectées à l'accueil de loisirs dans la MEJ pour l'usage des activités périscolaires (TAP) des enfants scolarisés à l'école publique de Lablachère. Cette convention permet de déterminer les charges  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **8 Financement du projet de centre d'incendie et de secours à Lablachère : Prise de compétence**

*(Ajout de cette délibération voté à l'unanimité)*

Le conseil communautaire du Pays Beaume-Drobie en date du 4 avril 2016 a modifié l'article 3 des statuts et ceci afin d'intégrer au groupe de compétences facultatives :

« 3.1 Services à la population », le point suivant :

### *d) Financement du centre d'incendie et de secours à Lablachère*

La Communauté, par convention, assurera le versement au SDIS de l'Ardèche, de la participation totale des communes du secteur d'intervention du centre d'incendie et de secours concerné. La communauté, par convention, appellera auprès de ces communes, les participations financières communales pour le financement des travaux de construction du centre d'incendie et de secours.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la proposition de modification à l'article 3 telle que proposée par le conseil communautaire de la CDC Beaume-Drobie.

## **Questions diverses**

- ✓ Suite à l'ouverture d'une septième classe, il est nécessaire d'agrandir et d'améliorer les bâtiments de l'école publique (la maternelle, la cantine, le chauffage...).

Suite à une étude de faisabilité, le conseil a réfléchi à l'agrandissement de celle existante ou à la construction d'une neuve.

- ✓ **PLU** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est la CDC qui a la compétence PLUI.

Le Conseil communautaire a délibéré favorablement à la finalisation du PLU de Lablachère sous gouvernance communautaire.

- ✓ **Déchetterie** : toujours en attente d'une décision : une commission communautaire va être créée.

**Conseil clos à minuit.**